

## **CHALLENGE INTERENTREPRISES PETANQUE de RODEZ 2019-2020**

### **REGLEMENT**

#### **Article 1 :**

Il est programmé des rencontres de pétanque regroupant des équipes appartenant uniquement à la même Entreprise (Administration ou Collectivité) sur le secteur de RODEZ.

Ces rencontres seront organisées dans le cadre des attributions du **DISTRICT de PETANQUE de RODEZ**, par un Comité d'animation et d'organisation d'un tournoi dénommé **CHALLENGE INTERENTREPRISES de PETANQUE**, présidé actuellement par MM Gilles ENJALBERT.

#### **Article 2 :**

– Le nombre de joueurs par équipe doit être compris entre **5 joueurs minimum et 8 joueurs maximum**. Le responsable d'équipe (désigné comme capitaine) s'engage à n'incorporer dans son effectif que des joueurs conformes à l'article 3 du présent règlement.

Une Entreprise peut former une ou plusieurs équipes. Aucune permutation de joueurs entre elles ne sera acceptée en cours de saison.

– Les équipes conserveront leur effectif arrêté à l'engagement pour la durée du Challenge même en cas de changement d'Entreprise ou de profession d'un ou plusieurs de ses joueurs. Les inscriptions de joueurs en cours de saison ne sont pas admises. Seul les cas de force majeure seront examinés par le Comité organisateur.

#### **Article 3 :**

#### **Peuvent former une équipe entre eux :**

Les salariés et ayant droits (**conjoint unique ou concubins officiels**), administrateurs de chaque Entreprise, Collectivité, Administration (ou assimilé) et Comité d'Entreprise, du secteur de Rodez. Toutefois, il ne sera pas admis de fusion ou regroupement de joueurs salariés (ou retraités) entre 2 ou 3 Entreprises ou Administration, différentes.

**Les compétiteurs devront jouer en priorité dans leur Entreprise, si cette Entreprise est représentée dans la compétition par une ou plusieurs équipes (et non avec celle de leur conjoint)**

Il est en outre précisé que :

- les retraités, préretraités et invalides sont considérés comme appartenant à leur dernière entreprise.
- les demandeurs d'emploi n'étant pas rattachés à une entreprise ne peuvent pas participer.
- les intérimaires sont considérés comme appartenant à l'entreprise d'intérim.

**Tous les joueurs de chaque équipe devront être licenciés dès le début de la compétition avec vignette 2019 de la Fédération Française de Pétanque et J.P. De plus tous les joueurs s'engagent à prendre la vignette 2020 à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019.**

#### **Article 4 :**

L'inscription de chaque équipe a lieu en transmettant la Demande d'inscription mise à disposition au Comité départemental de pétanque avant le **1 novembre 2019**. Le Challenge 2019/2020 est limité à **68 équipes**. Les inscriptions seront validées au fur et à mesure de leur arrivée au Comité jusqu'à 68. Elles sont réparties en 4 poules (**Excellence, Honneur, Promotion d'Honneur et Promotion**). En fin de saison, les 3 premiers des poules H., P.H. et P. montent en division supérieure et inversement les 3 derniers des poules E., H. et P.H. descendent en division inférieure. Ceci est modulable en fonction des départs et des arrivées. Les nouveaux arrivants jouent en poule Promotion.

Chaque Demande d'inscription doit être dûment complétée, accompagnée d'un chèque d'un montant de **quarante euros**, du numéro de la licence pour tous les joueurs ainsi que d'une attestation de l'Employeur certifiant que les joueurs sont bien salariés dans l'Entreprise.

Les retraités devront fournir une photocopie d'un document justifiant de leur appartenance à la dernière Entreprise ou Administration, fréquentée.

Pour les joueurs « conjoints » l'Employeur devra attester également de l'appartenance de l'époux ou de l'épouse à l'Entreprise ou Administration, concernée. En cas de litige une photocopie du Livret de Famille devra être fournie.

Les frais de participation fixés à quarante euros par équipe permettront à l'équipe de disputer toutes les rencontres programmées de Novembre à Avril et à participer au buffet froid de fin de saison.

Cette somme couvrira également les frais de secrétariat et l'achat des récompenses pour les lauréats.

**Article 5 :**

La validation des inscriptions sera effectuée par le Comité d'organisation en fonction de la date d'arrivée des dossiers complets au Comité.

**Article 6 :**

Le déroulement de l'épreuve sera le suivant :

- **Début 21 Novembre 2020** - Lieu : Boulodrome couvert St Eloi à Rodez
- Une rencontre par semaine tous les jeudis jusqu'à avril (interruption pendant certains congés scolaires)

Horaires : -

- début des parties 20H15 précises, pénalités 2 pts à 20H30 puis 2 pts toutes les 5 minutes
- disqualification 20 H 45
- les forfaits doivent être signalés aux organisateurs 48H à l'avance sous peine de pénalité (1point)
- 2 forfaits consécutifs entraînent l'exclusion de l'équipe
- parties en 13 points

Ordre des parties :

1) Triplette = 2 pts au gagnant – 2) : Doublette = 1 pt au gagnant – 3) : Tête à Tête = 1 pt au gagnant

Classement :

- 1 victoire 4 à 0 = 4 points, 1 victoire 3 à 1 = 3 points, 1 nul = 2 points, 1 défaite = 1 point,
- forfait = 0 point
- En cas d'égalité entre 2 équipes, c'est le « goal average » général qui comptera. En cas de nouvelle égalité on fera alors appel au « goal average » particulier.

Chaque joueur ne peut participer à plus de 2 parties dans chaque match. De plus chaque joueur inscrit devra participer au moins à un match au cours de la saison. Une pénalité d'un point, par joueur non participant, sera appliquée à l'équipe, lors du classement final.

**Article 7 :**

Le déroulement de la compétition et la formation des poules sera décidé par le Comité d'organisation en fonction du nombre d'équipes engagées.

La tenue du classement et la programmation des rencontres incombera à l'organisation.

Les rencontres seront affichées à l'avance au Boulodrome St Eloi et envoyées en début de saison au responsable de chaque équipe.

Pour chaque soirée une feuille de match sera complétée par chaque équipe et remise avec les résultats au délégué arbitre qui la transmettra au Comité d'organisation.

**Article 8 : Discipline, pénalités et Assurance des compétiteurs non licenciés :**

En cas de contestation et sous peine d'exclusion de toute l'équipe, tout joueur doit pouvoir justifier de son appartenance au sein de l'équipe où il évolue : présentation sous huitaine de bulletin de salaire et attestation d'employeur.

Tout mauvais comportement de joueur ou d'une équipe sera sanctionné par des points de pénalités (examen au cas par cas).

Déroulement de match autre jour, heure ou autre lieu que précisé au calendrier 0 point aux deux équipes. Aucun arrangement entre les équipes n'est toléré.

Le responsable d'équipe engagera sa propre responsabilité en cas d'accident survenant ou causé par un joueur non inscrit sur la fiche d'engagement.

**Pendant toute la durée de ce Challenge, tout compétiteur, non licencié (ou qui ne possède pas la vignette de l'année en cours sur sa licence), qui sera à l'origine d'un accident (corporel ou autre) sera tenu comme responsable auprès de la victime et devra être couvert pour tous les dommages causés par son assurance personnelle (responsabilité civile).**

**Article 9 : Réclamations :**

Les réclamations ou contestations doivent se régler avant ou pendant le match. Faire appel éventuellement à un membre du Comité organisateur pour arbitrage. Aucune réclamation ne sera admise après le match.

**Article 10 : Contrôles :**

A des fins de contrôles, un classeur contenant l'ensemble des fiches des équipes ainsi que les résultats des matchs, seront disponibles, au boulodrome St Eloi Rodez. Des contrôles inopinés pourront être effectués par les membres du Comité organisateur.

**Article 11 :**

L'inscription au CHALLENGE INTERENTREPRISES de RODEZ 2018/2019 entraîne l'acceptation du présent Règlement. Les organisateurs se réservent la possibilité d'adapter ce règlement en cas de besoin.

Le règlement en vigueur sera affiché au Boulodrome St Eloi à Rodez.

**CHALLENGE INTERENTREPRISES de PÉTANQUE de RODEZ 2019/2020****DEMANDE D'INSCRIPTION**

Dénomination de l'Equipe (Entreprise ou Administration): .....

Nom et prénom du Responsable (Capitaine) : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail (Obligatoire) :

Renseignements sur les joueurs :

NOM (en lettres capitales)	Prénom	Date de naissance	Joueur salarié dans l'Entreprise OUI ou NON (1)	Joueur retraité de l'Entreprise OUI ou NON (2)	Joueur « Conjoint » OUI ou NON (3)	Numéro de licence Fédération Française Pétanque et J.P. avec vignette 2019

(1) joindre une attestation de l'Employeur certifiant que les joueurs sont bien salariés dans l'Entreprise ou Administration

(2) joindre une photocopie d'un document justifiant de leur appartenance à la dernière Entreprise ou Administration, fréquentée

(3) pour les joueurs « conjoints », l'Employeur devra attester, également, de l'appartenance de l'époux ou de l'épouse à l'Entreprise ou Administration, concernée

-Dés le début de la compétition, chaque équipe doit être composée de **5 à 8 membres, tous licenciés F.F.P.J.P. avec vignette 2019****puis la vignette 2020 à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019.**

-Pour être validée, la Demande d'inscription devra être accompagnée :

- d'un chèque de **40 € (par équipe)** à l'ordre de District Pétanque de Rodez
- de toutes les pièces annexes ou photocopies demandées

**LE CHALLENGE 2019/2020 EST LIMITE A 68 EQUIPES**

Le dossier complet par Equipe est à envoyer à : COMITE de PETANQUE de l'AVEYRON – 12 rue des Loriots -12850 ONET LE CHATEAU

**POUR LE 1 novembre 2019 DERNIER DELAI**

Fédération Française de Pétanque et J.P. Comité de l'Aveyron  
12 rue des Loriots 12850 Onet le Château

**District de Rodez**

**CHALLENGE INTERENTREPRISES 2019/2020**

Rodez le lundi 30 septembre 2019

**Mesdames et Messieurs les Responsables  
des Entreprises, Collectivités, Administrations (ou assimilés)  
et Comités d'Entreprise, du Secteur de Rodez**

Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que le Challenge Interentreprises de Pétanque du Secteur de Rodez va reprendre incessamment tous ses droits à l'occasion de sa 19<sup>ème</sup> édition. En effet la première soirée est programmée le **jeudi 21 Novembre 2018**, au Boulodrome des Halls St Eloi à Rodez, à partir de 20h15.

Afin qu'une Equipe (ou plusieurs Equipes) représentant votre Entreprise ou Administration, puisse y participer, je vous prie de trouver ci-joint :

- le nouveau Règlement saison 2019/2020
- une Demande d'inscription

Cette Demande d'inscription, dûment complétée, devra parvenir au Siège du Comité de Pétanque de l'Aveyron, pour le **1 novembre 2019 dernier délai**, accompagnée :

- d'un chèque de **40 €** (par Equipe)
- de toutes les pièces annexes ou photocopies demandées

Pour votre information, nous vous rappelons, ci-après, quelques règles importantes intervenues les dernières saisons :

- le Challenge Corporatif est devenu CHALLENGE INTERENTREPRISES, cela implique qu'il ne sera plus admis de fusion ou de regroupement de joueurs salariés (ou retraités) entre 2 ou 3 Entreprises ou Administrations différentes.
- les joueurs retraités devront fournir une photocopie d'un document justifiant de leur appartenance à la dernière Entreprise ou Administration, fréquentée.
- pour les joueurs « conjoints », l'Employeur devra attester également de l'appartenance de l'époux ou de l'épouse, à l'Entreprise ou Administration, concernée.
- le Challenge 2018/2019 est limité à 68 équipes. (les inscriptions seront validées au fur et à mesure de leur arrivée au Comité jusqu'à 68)
- une soirée supplémentaire (un jeudi) sera organisée à partir de 19H30 uniquement pour l'apéritif, remise des coupes et trophées et buffet froid de clôture.
- **tous les joueurs de chaque équipe doivent être licenciés F.F.P.J.P. avec vignette 2019 dès le début de la compétition, puis vignette 2020 à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019**
- les compétiteurs devront jouer en priorité dans leur Entreprise, si cette Entreprise est représentée par une ou plusieurs équipes (et non celle de leur conjoint)
- si comme l'année dernière, des équipes sont exemptes de compétition à tour de rôle, il leur sera demandé uniquement ce soir là, d'envoyer une personne de leur Entreprise pour aider à l'organisation (tenue des feuilles de résultats ou aide à la buvette) **en cas d'absence, l'équipe non représentée sera pénalisée de 3 points au classement final.**

Un prochain courrier vous tiendra informé de la composition des poules (avec les montées et descentes des Equipes par rapport à la saison passée), du planning des rencontres et de la dernière soirée festive.

En comptant sur votre présence, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à nos sincères salutations sportives.

Le Responsable du Challenge,  
Gilles ENJALBERT